



Visa longue sejour pour quelqu'un qui a fait son mariage en France.

Par **ayrad**, le **25/04/2008** à **00:57**

bonjour; je suis marié en janvier 2008 avec une Française. et je suis rentré en France sans visa en 2004 après mille fois de refus au consulat de France à Alger. et quand j'ai parti à la préfecture pour demander titre de séjour c'était aussi le refus de cette dernière me demander le visa à partir d'Algérie et la franchement je sais quoi faire. merci de votre attention bonne chance tout le monde!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!...

Par **paradis**, le **17/12/2008** à **07:49**

assalamou alaykum

il faut des papiers justifiant que toi et ta femme vous êtes toujours ensemble depuis votre mariage par exemple mettre le contrat de EDF et GDF à vos deux noms.

faire remplir des attestations par vos voisins qui témoignent que depuis votre mariage que vous vivez toujours ensemble.

ensuite avec un dossier de demande de visa long séjour demander à la préfecture une fois que vous aurez le visa vous pouvez demander le titre de séjour incha Allah

Par **leila86**, le **17/12/2008** à **23:15**

j'ai pas tout compris! tu t'es marié en France? peux-tu répéter ton histoire avec les dates s'il te plaît et ce que tu as déjà demandé